

M. Rapp: Je voudrais poser au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social certaines questions auxquelles s'intéressent énormément les gens de plusieurs villes de ma circonscription. Plus précisément, ces questions sont reliées au budget des dépenses du Conseil privé, car il s'agit des subventions accordées par la Commission du centenaire. Parmi les gens que je représente, un grand nombre aimerait savoir si l'on peut construire des hôpitaux à l'aide des subventions accordées par la Commission du centenaire. Dans nombre de cas, cela serait très avantageux pour les intéressés. Je me demande si le ministre est en mesure de nous dire si des subventions semblables peuvent être employées à de telles fins, de sorte qu'un monu- ment demeure après que ces subventions auront été attribuées. Si les gens s'y intéressent à un tel point, c'est que les subven- tions aux hôpitaux ne sont ordinairement pas assez considérables pour permettre à certaines de ces villes de construire des institutions pouvant desservir les régions rurales avoi- santes. J'aimerais que le ministre me donne des explications à ce sujet.

M. Francis: Monsieur le président, il y a deux points sur lesquels je voudrais faire quelques brefs commentaires. Pendant neuf ans environ, j'ai eu le privilège de travailler au ministère sous la direction des deux pré- décesseurs du ministre actuel, l'honorable dé- puté de Perth, qui est ici en ce moment, et l'honorable député d'Essex-Est. Je sais qu'en ce qui concerne l'expansion de ce ministère, expansion marquée chaque année dans les crédits soumis à la Chambre, il y a eu dans une large mesure une entente bipartite au sujet des objectifs d'ensemble et du travail du ministère. Des éloges, bien mérités, ont été faits au cours du présent débat à l'endroit des sous-ministres, en particulier du D^r Cameron, du D^r Willard et de M^l^o Waters, secrétaire si consciencieuse et si compétente qui va nous manquer énormément.

Ici, deux choses doivent retenir notre atten- tion. Tout d'abord, la recherche sur le plan économique et social. On a beaucoup insisté sur le besoin de recherches médicales, notam- ment au sujet de l'aptitude physique, de l'art dentaire et d'autres activités particulières du ministère. D'une année à l'autre, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social s'est constitué un personnel fort compétent qui s'est toujours intéressé au coût des services de santé et n'a pas manqué d'examiner en profondeur les programmes officiels. Le Bureau fédéral de la statistique, par l'entremise de

sa Division de la santé et du Bien-être, publie des rapports annuels qu'il distribue en tant qu'organisme du ministère du Commerce. J'espère que le ministère restera conscient du besoin de renforcer et d'accroître un per- sonnel comme celui-là.

Lorsque le gouvernement précédent, avec raison, a tenté d'obtenir une vue d'ensemble de la santé et une documentation sur laquelle fonder des projets à long terme en ce domaine, on a décidé d'instituer à cette fin une com- mission royale d'enquête et de créer un per- sonnel distinct, y compris des chercheurs en matière économique et sociale. Les conclusions du rapport de la commission sont très intéres- santes. Les membres de la Commission ont passé en revue la gamme complète des servi- ces de santé. Ils ont en outre précisé en quoi devait consister la meilleure amélioration pos- sible de la santé, sur le plan national.

Ceux qui ont travaillé dans ce domaine se rendent compte des problèmes particulière- ment délicats qui se posent par rapport aux professions intéressées, et aucun des objectifs visés, en ce qui concerne la santé, ne saurait être atteint sans la collaboration active des médecins du pays et des autres secteurs inté- ressés. J'espère que le ministère s'efforcera, comme par le passé, de garder à leur poste les fonctionnaires de premier ordre qui ont la formation et la compétence voulues dans ce domaine et qu'il ne recourra à des con- seillers de l'extérieur, pour remplir des postes éloignés, qu'en de très rares occasions. Il y a toujours au ministère un personnel à la disposition des autorités pour remplir des fonctions spéciales dans d'autres domaines de recherches et cela, nous ne devons pas l'oublier. J'ose croire que l'on continuera d'ac- corder l'attention voulue à ce genre de re- cherches.

Monsieur le président, le second commen- taire que je veux faire a trait à la question des programmes de partage des frais. Ce mi- nistère-ci a appliqué le principe de ces pro- grammes tout autant que n'importe quel autre ministère. D'autres l'ont fait, mais un pro- gramme comme celui de l'assurance-hospita- lisation paraît coûter cher. La correspondance déposée hier par le premier ministre à la Chambre renferme à ce sujet des propositions précises adressées aux autorités provinciales. C'est en 1956 qu'on a adopté la loi sur l'assu- rance-hospitalisation et les services diagnos- tiques, alors que le député d'Essex-Est était ministre, bien que ce soit le gouvernement suivant qui ait signé et mis en vigueur les accords. Il y a une chose qui m'avait frappé